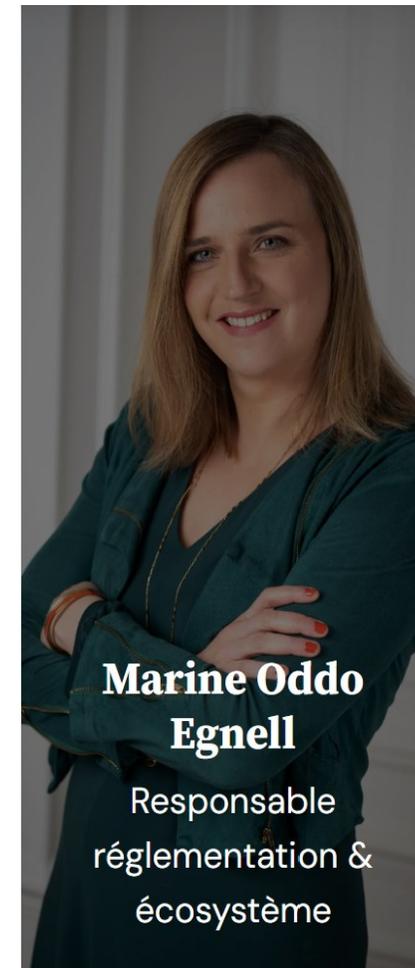
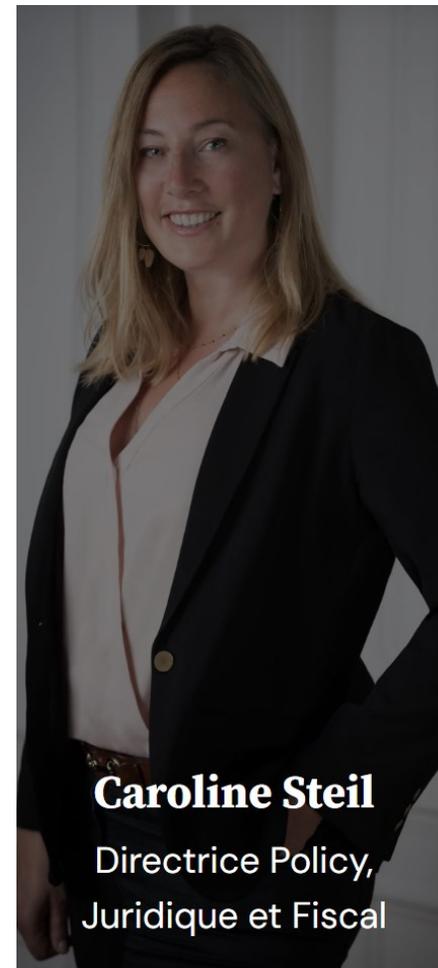
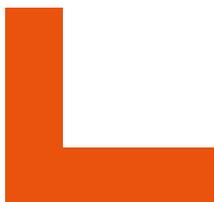


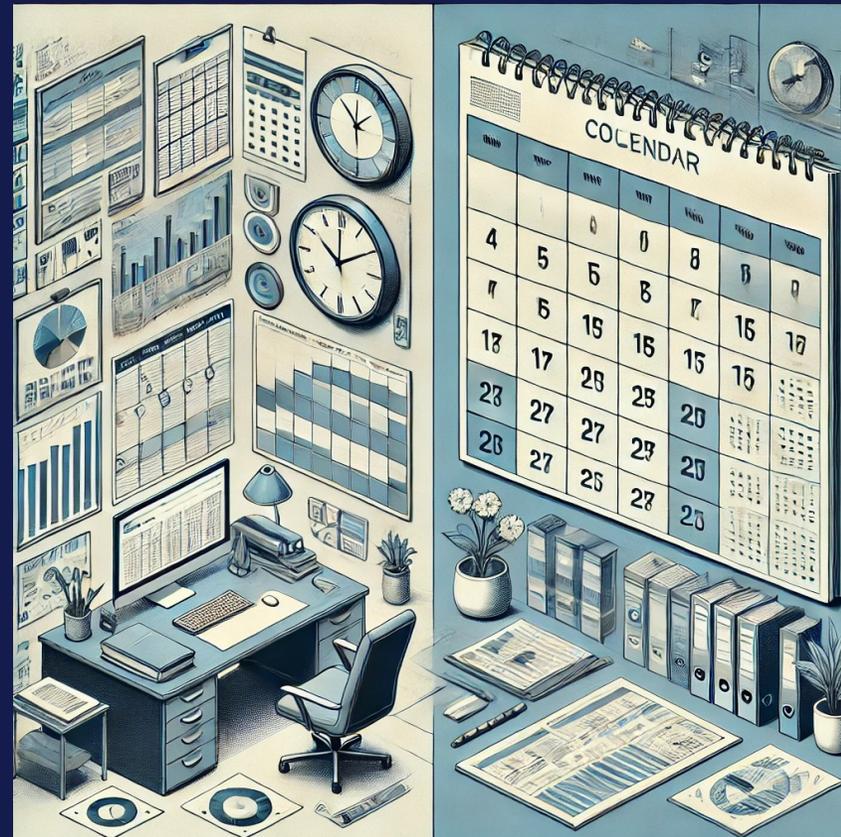
# PLF 2025







# Contexte et calendrier





## Contexte politique et économique

- 7 années de politique pro-business qui ont permis à la France de rattraper son retard vis-à-vis des grandes places financières mondiales.
- Contexte budgétaire extrêmement préoccupant
- Malgré contexte levées et investissements en demi-teinte → appel à la responsabilité, tout le monde doit prendre sa part

## Contexte parlementaire difficilement anticipable

- 1813 amendements déposés en Commission. Rejet du texte en Commission des finances
- Nombreux amendements adoptés modifient la copie gouvernementale : la plupart contre l'avis des députés EPR et LR. Comme l'an dernier, le MoDem a joué un rôle de pivot
- Incertitude sur la manière dont le texte va être voté : 49,3 ?
  - Discipline très relative des groupes de la majorité gouvernementale, et à l'absence de la parole du gouvernement du fait de l'appartenance du rapporteur général à l'opposition (Courson, LIOT).
  - La Commission ne reflète pas la composition de l'Assemblée => nombreux débats à venir



# Fiscalité des particuliers



# → Contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR)

## ARTICLE 3

- **Objectif de la mesure** : Porter le taux moyen d'imposition à 20 % pour les contribuables avec un revenu fiscal de référence supérieur à 250 000 € pour une personne seule et 500 000 € pour un couple, incluant ceux soumis à la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR) avec plusieurs exclusions et un abattement pour revenu exceptionnel



# Amendements sur la fiscalité des particuliers

**PFU (31)**

Suppression / progressivité de l'impôt/  
augmenter le PFU à 32%, à 33%, (Modem) + 10 points (+ 3% soutenu  
par le rapporteur E. Coquerel et également préconisation du rapport  
Mattei de 2023)

**ISF (28)**

Retour ISF/ Impôt sur la fortune climatique / remplacer l'Impôt sur la  
Fortune Immobilière (IFI) par un Impôt sur la Fortune Financière (IFF).

**IFI (18)**

Réformer l'IFI (inclure assurance-vie pour les fonds non alloués à  
l'investissement productif)/ assurance vie dans l'IFI; élargir IFI;

**Exit tax  
(2)**

Rétablir / durcissement exit tax / allonger le délai à 15 ans



# Mesures relatives à l'innovation





# Aménagement du régime d'imposition des BSPCE

## ARTICLE 25

- Ce régime distingue le régime fiscal
  - du gain d'acquisition
    - imposé soit au PFU soit au barème au choix de l'investisseur
    - considéré comme un gain de nature salarial = **non éligible aux sursis et report d'imposition**
    - **En cas d'apport en société, le gain salarial serait immédiatement imposé**
  - le gain de cession
    - C'est-à-dire la différence entre le prix de cession de l'action issue de l'exercice d'un BSPCE et le prix de l'action au moment de l'exercice du BSPCE
    - **bénéficiaire de ces reports et sursis** pour les échanges sans soult.
- Exclure des investissements éligibles au PEA, les BSPCE ainsi que les titres souscrits en exercice de ceux-ci au sein d'un PEA

### Autres amendements BSPCE

Midy : Elargir le régime (10 ans émission, réduire taux d'imposition à 15%, durée de détention à 1 an entreprises de moins de 20 ans)

Permettre aux sociétés mères d'attribuer des BSPCE à leurs salariés et dirigeants lorsque l'ensemble de leurs filiales détenues à 95 % respecte les conditions d'éligibilité /



# Autres mesures sur l'innovation

## JEI

**Texte initial PLFSS - Suppression l'exonération des cotisations patronales pour les JEI**

**Amendements PLF:**

Ouvrir dispositif JEI aux fonds 2 amendements FI/FPCI + FCPR,

Création JEI Impact, JEIR 12 ans, prolonger le dispositif, dé plafonnement réduction d'impôt mais aussi suppression avantage fiscale des FIP / FCPI

## IP Box

**Amendement PLF :** Relever le taux de relever ce taux à 15 % (vs. 10 %) sur les revenus issus de la vente de licences et/ou de la cession de certains actifs de propriété intellectuelle (brevets, logiciels, etc.)

## CII

**Texte initial du PLFSS : CII pas reconduit**

**Amendement PLF :** prolonger, sous condition ESS

## CIR

**Amendement PLF :** Réduire le plafond, conditionnalité, remboursement si délocalisation, diriger vers les PME, CIR à la source, exclure le secteur financier. Labaronne propose de plafonner le CIR contre l'effet d'aubaine qu'il représente, en supprimant la tranche du CIR octroyant un crédit d'impôt de 5% pour la fraction des dépenses de recherche supérieure à 100 millions d'euros.  
(RN + Labaronne a retiré, Dubi Muller , Juvin DR +, Dupont NI ) proposent d'exclure les dépenses de veille techno

## Programme France 2030

**Budget passe de 7,7 MDS€ à 5,8MDS€ :**

**Amendement PLF :** Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement, crée des programmes d'accompagnement ESS



# Fiscalité des entreprises





# Transmission

Dispositif d'apport cession – 150 0 B ter

amendement  
sur le 150 0 Bter

→ Suppression de l'immobilier du dispositif

Pacte Dutreil

Amendements

- Renforcer le Dutreil (conservation 10 ans) / +15% abattement (Louvagie)
- Plafonner à 2M€ pour le réserver aux PME / à 10M€
- Supprimer le pacte, limiter les exonérations et la limiter aux activités opérationnelles/ Mattei - ns le cadre d'une donation réalisée sous le régime Dutreil, au moins un des donataires ait un âge compris entre dix-huit et soixante ans au jour de la transmission pour favoriser la transmission

# → Régime sur les plus-value long terme sur IS

→ Inclusion des plus-values long terme dans le calcul de l'assiette de la contribution exceptionnelle **I-CF1832**

→ relever le plafond du bénéfice imposable au taux réduit d'IS de 42 500 € à 60 000 € **I-CF1819**.

→ moduler la niche dite Copé **I-CF1540**

→ majorer de 4 points la quote-part de frais et charges afin de neutraliser les conséquences de la baisse du taux normal de l'impôt sur les sociétés **I-CF1808**

→ taxer annuellement les plus-values financières, plutôt qu'au retrait de la plus-value d'un portefeuille boursier. **I-CF752**

→ taxer à la source les plus-values mobilières, au même titre que le revenu ! **I-CF754**

# → Partage de la valeur

Actionnariat salarié

Autre amendement le partage  
de la valeur

« 1 euro aux actionnaires, 1 euro aux salariés »



# Fiscalité des fonds





# Imposition minimale des grands groupes (Pilier 2)

## ARTICLE 33

- **Modification du régime de l'INC** (impôt national complémentaire) pour les revenus d'une entité d'investissement membre d'un groupe Pilier 2.
- **Désignation d'une entité pour l'INC** : Si un groupe Pilier 2 possède à la fois un investissement dans un fonds français et une autre entité (non fonds) en France, il doit désigner cette dernière pour déclarer et payer l'INC sur les revenus du fonds.
- **Obtenu par FI dans le texte initial** : Décharger les sociétés de gestion de fonds français des obligations déclaratives et de paiement de l'INC pour les groupes Pilier 2 ayant une filiale en France.



# Création d'une taxe sur les opérations de rachat-annulation d'actions

## ARTICLE 26

- Sont concernées les **sociétés ayant leur siège en France avec un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 1 milliard d'euros** lors du dernier exercice clos.
- Calcul de la taxe : **8 % sur la réduction** de capital majorée d'une fraction proportionnelle des primes liées au capital.

## Autres amendements (94)

Hausse de la taxe : (ex : 24% voire 30% pour recette de 350M€ vs. 200M€ (LFI NFP))

# → Epargne PER (amendements)

Suite – Mission d'information sur la fiscalité de l'épargne retraite par capitalisation (M. Charles de Courson et Mme Félicie Gérard)

- Créer un mécanisme permettant de neutraliser le risque d'optimisation fiscale permis par le régime fiscal du PER. Il s'agit d'assurer le rattrapage fiscal des sommes déduites à l'entrée en les intégrant à l'assiette de l'impôt sur le revenu dû par les ayants droit de l'assuré-souscripteur à son décès
- Mettre en place une borne d'âge consistant à rendre impossible la souscription d'un PER à partir de 67 ans, afin de limiter le risque d'optimisation fiscale. (Courson/ Gérard)
- soumettre les plans d'épargne-retraites non utilisés à l'impôt sur le revenu lorsque le bénéficiaire transmet les montants qui s'y trouvent à titre gratuit.
- Extension de la sortie en capital à tous les compartiments du PER



# Autres amendements





## Autres sujets / amendements suivis

- Taxe sur les transactions financières, superdividende, superprofit pour entreprises 750M€ CA (P. brun) , évolution du régime mère-fille
- Création d'un fonds souverains
- Garantie d'état financement transition à la suite de l'article 185 du PLF 2024 prévoyant la création d'obligation transition
- Livret d'épargne pour l'industrie annoncé par Michel Barnier

# Amendements adoptés

**en Commission des finances** (au 18/10 matin -  
> ensemble du texte rejeté en Commission des finances )





# Autres sujets / amendements suivis

- **PFU** : Un passage du PFU de 30% à 33% en 2025 (Mattei, MOD) ; et 35 % sur les superdividendes de grande entreprise (Brun, SOC)
- **CDHR** : Suppression de la dimension temporaire de la taxe sur les hauts revenus (Mattei MOD, Brun SOC, Simonet ECO)
- **CDHR** : Etendre le nombre de contribuables sur la contribution différentielle sur les hauts revenus en limitant les possibilités d'optimisation fiscale (Courson, LIOT)
- **Dutreil** : mesure anti-abus - retenir comme valeur d'acquisition des titres pour le calcul de la plus-value réalisée, la valeur des titres au jour de leur transmission abattue de l'exonération de 75% réalisée (Mattei, MOD) / au moins un des donataires doit avoir entre 18 et 60 ans le jour de la transmission (Mattei, MOD) / Restreindre l'assiette à la quote-part représentative de biens affectée à l'activité opérationnelle (Courson, MOD)
- **Apport Cession** : exclusion de l'immobilier du mécanisme d'apport cession 150 0 B ter ( Midy, EPR)
- **FIP** : supprimer la réduction d'impôt de 18 % hors Corse qui bénéficieraient d'une réduction d'impôt de 30% (Castellani, LIOT)/ FIP OM à 50% de réduction (EPR, Metzdorf)
- **Exit tax** : prolongation de 2 à 15 ans de conservation des actions ( Louwagie, DR ; Brun SOC)
- **Assurance vie**: aligner la fiscalité de la transmission des contrats d'assurance vie sur le modèle de succession en ligne directe (Mattei, MOD)
- **Evolution du régime mère-fille** : article propose de limiter le jeu des déductions de bases imposables pour la réintégration des résultats des filiales étrangères pour le cas de celles établies hors UE
- Taux préférentiel d'IS sur les plus-values tirées de **cessions de titres de société dans le cas des holding** (« Niche Copé ») : a taxation effective des cessions de titres dans le cas des holding passerait de 3% à 4% (Mattei, MOD)